

## COMMUNE DE CLARENSAC DEPARTEMENT DU GARD

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>25</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>2</b>

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 14 avril 2026

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, PONSY, OLIVE, CORPELET, DI VALENTIN, HAMARD, LOOTEN, PLUMEAU, DAUPHIN, ETIENNE, COMTAT et PASCAL Mesdames PASCAL, BOISSET, BONAMI, SUTRA, BEMBA, BOUCHET, CIANELLI, KRAWCZYK, LE BORGNE, GAUER, CAUVIGNY, DURIS et ARRIGONI.

**ABSENTS** : Mesdames DE MEULEMEESTER et CHARRIERE

**PROCURATIONS** : de Madame DE MEULEMEESTER à Monsieur GERVAIS ; de Madame CHARRIERE à Madame BONAMI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame KRAWCZYK

#### Délibération n° 21-04-2026 : Budget primitif 2026

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

- Vu** les articles L1612-21 à L1612-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** notamment l'article L1612-26 qui dispose que le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.
- Vu** la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;
- Vu** l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,
- Vu** la délibération n° 15-02-2026 du 26 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,
- Vu** la délibération de ce jour portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du CFU 2025,  
Vu la délibération de ce jour portant affectation du résultat pour l'exercice 2025 du budget communal, issu du CFU 2025,  
Vu la délibération de ce jour relatif aux taux de fiscalité,  
Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,  
Vu la délibération de ce jour relative au droit à la formation des élus,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « administration générale – finances – économie – personnel – communication » réunie en date du 8 avril 2026 sur la présente proposition,

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget communal,  
Vu l'état des restes à réaliser du budget communal,  
Vu la délibération n° 08-12-2025 du 04 décembre 2025 autorisant l'ouverture anticipée des crédits à la section d'investissement,  
Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,  
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, par chapitre, le budget primitif 2026 (joint en annexe), arrêté en équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre	Libellé	Prévisions 2025	Réalisation 2025	Proposition
011	Charges à caractère général	1 494 996,27	957 719,25	1 775 295,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 003 182,75	1 785 626,06	2 120 000
014	Atténuations de produits	48 850,00	37 976,00	43 020,00
023	Virement à la section d'investissement	750 000,00		1 027 859,84
042	Opérations d'ordre entre section	330 603,54	370 074,62	382 059,86
65	Autres charges de gestion courante	592 749,00	460 456,11	535 012,70
66	Charges financières	85 467,44	73 247,12	81 346,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	64,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	23 200,0	18 997,02	6 173,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 344 049,00</b>	<b>5 499 221,74</b>	<b>5 985 767,18</b>

**Les chapitres 011, 012, 014, 023, 042, 65, 66, 67 et 68 sont adoptés à l'unanimité**

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre	Libellé	Prévisions 2025	Réalisation 2025	Proposition
002	Résultat de fonctionnement reporté	961 849,15	961 849,15	1 226 154,06
013	Atténuations de charges	49 700,00	72 547,62	41 403,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 406,41	6 406,41	6 406,41
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	379 800,00	380 959,79	432 415,00
73	Impôts et Taxes	251 958,00	230 625,65	231 258,00
731	Fiscalité locale	2 540 000,00	2 521 288,31	2 738 900,00
74	Dotations et participations	1 122 800,00	1 274 169,37	1 295 930,00
75	Autres produits de gestion courante	29 035,44	28 854,91	11 800,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	4 107,63	1 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		18 412,90	
<b>TOTAL</b>		<b>5 344 049,00</b>	<b>5 499 221,74</b>	<b>5 985 767,18</b>

Les chapitres 002, 013, 042, 70, 73, 731, 74, 75 et 77 sont adoptés à l'unanimité,

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions 2025	Réalisation 2025	Proposition
001	Déficit reporté d'investissement			350 054,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 406,41	6 406,41	6 406,41
16	Emprunts et dettes assimilées	234 959,04	234 959,04	238 504,00
20	Immobilisations incorporelles	125 460,00	9 645,83	173 660,00
204	Subventions d'équipement versées	229 617,69	137 808,20	63 135,04
21	Immobilisations corporelles	893 270,21	524 980,98	1 926 540,75

23	Immobilisations en cours	921 996,92	964 804,81	
<b>TOTAL</b>		<b>2 411 710,27</b>	<b>1 878 605,27</b>	<b>2 758 301,07</b>

Les chapitres 001, 040, 16, 20, 204 et 21 sont adoptés à l'unanimité,

Section investissement – Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions 2025	Réalisation 2025	Proposition
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	354 331,14	354 331,14	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	750 000,00		1 027 859,84
040	Opération d'ordre entre sections	330 603,54	370 074,62	382 059,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	145 000,00	114 049,04	243 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	533 208,84	533 208,84	647 192,18
13	Subventions d'investissement	298 566,75	175 856,37	458 189,16
<b>TOTAL</b>		<b>2 411 710,27</b>	<b>1 547 520,01</b>	<b>2 758 301,07</b>

Les chapitres 001, 021, 040, 10, 1068 et 13 sont adoptés à l'unanimité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **Article 1 :** D'adopter le budget primitif communal 2026, avec reprise des résultats de l'année 2025, au vu du compte financier unique 2025 et de la délibération d'affectation des résultats votée lors de la même séance, lequel budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté précédemment.
- **Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget communal.

Fait à CLARENSAC, le 27 avril 2026

Le Maire  
Patrick GERVAIS




La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le